



PROCES-VERBAL - ELECTIONS COLLEGE DE DINAN

Elections des membres du Comité

68 délégués issus de 66 communes du Collège Energie de Dinan Agglomération, convoqués à l'initiative du Président du Syndicat d'Energie en exercice Dominique RAMARD se sont réunis le 20 mai 2026 à 18H à Plancoët.

Etaient également convoqués les 5 délégués communautaires représentant l'EPCI au sein du collège énergie.

Le quorum du 1/3 des présents est atteint.

Le Président en exercice Dominique RAMARD ouvre la séance. Une présentation du Syndicat et des modalités d'élections est faite par le Directeur du Syndicat.

La présidence de séance est ensuite confiée au Doyen de l'assemblée.

M. ...BECQUET MICHEL..... Doyen d'âge

Et à

M.....MAITRALAIN FLORENT.....Benjamin de l'assemblée

Ils ont le soin d'organiser l'élection des 6 **délégués communaux** qui représenteront les 66 communes au Comité Syndical. Le vote est nominatif, chaque votant devant porter son choix sur 6 candidats.

Après avoir constaté que le quorum était atteint (cf liste d'émargement jointe), le quorum est au tiers des délégués communaux et communautaires réunis ($73/3 = 25$)

Le doyen d'âge fait état des candidatures déjà reçues et fait appel à candidature avant le vote.

Conformément aux statuts du SDE22 et à son règlement intérieur, l'élection est faite au scrutin secret, à la majorité relative.

Sont candidats :

NOM Prénom	Communes	Nombre de voix / le nombre total de votants (présents + pouvoirs) :	Sont déclarés élus
GESRET Joël	Pleparle-Petit	31/54	ELU
BERNARD Philippe	Corseul	24/54	NON ELU
LEMOINE Yann	Saint-Cast-le-Guildo	29/54	NON ELU
OGER Bernard	Pleudihen-sur-Rance	15/54	NON ELU
RAMARD Dominique	Saint-Juvat	47/54	ELU
GOUPIL Denis	Les Champs Ocreux	25/54	NON ELU
GUILBERT Christian	Val d'Arguenon	32/54	ELU
NOGUES Jean-Louis	Saint-André des-Eaux	31/54	ELU
MIEL-GIRESSE Odile	Dinan	40/54	ELUE
MAILLARD Jean-Louis	Plumaugat	32/54	ELU
HOCQUET Anne-Sophie	Plevenon	16/54	NON ELUE
Blancs		2	
Total de voix		324/324	

Les 6 délégués élus au Comité du SDE22 siègeront au sein du dit Syndicat.

- a. Nombre de votants : ...54.....
b. Nombre de procurations (pouvoirs) : ...0.....
c. Nombre total de votant (a+b): ...54.....
d. Nombre de bulletins dans l'urne : ...54.....
e. Nombre de bulletins blancs ou nuls : ...2.....
f. Nombre de vote par bulletin : 6

Ils rejoignent les 2 délégués préalablement élus par l'EPCI Dinan Agglomération conformément aux statuts et au règlement intérieur du SDE : Mr Yann GODET – Plouër-sur-Rance ; Mr BRIAND Dominique - Caulnes

Fait à Plancoët, le 20 mai 2026,

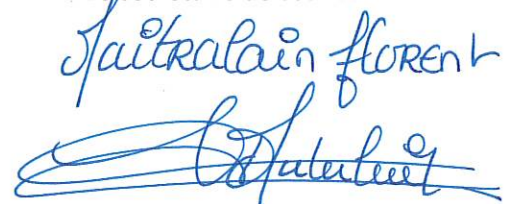
Signatures



Le Président de séance

Bequet Michel

Le secrétaire de séance



Collège énergie – Territoire de Dinan Agglomération & limitrophe

Feuille de proclamation de résultats

68 délégués communaux

6 délégués élus au Comité Syndical

Réunion le 20/05/2026 à Plancoët

Qualité	NOM et PRENOM	Date de naissance	Suffrages obtenus
MR	RAMARD Dominique	1975-09-06	47 / 54
MME	MIEL - GRESSE Odile	1970-01-07	40 / 54
MR	MAILLARD Jean-Louis	1960-07-29	32 / 54
MR	GUILBERT Christian	1955-04-19	32 / 54
MR	GESRET Joël	1959-02-25	31 / 54
MR	NOGUES Jean-Louis	1974-09-12	31 / 54

Signatures

Le Président de séance

Becquet Michel

Le secrétaire de séance

Jaitralain Florent



PROCES-VERBAL - ELECTIONS COLLEGE ENERGIE CCKB et limitrophes

Elections des membres du Comité

27 délégués issus de 27 communes du Collège Energie CCKB, convoqués à l'initiative du Président du Syndicat d'Energie en exercice Dominique RAMARD se sont réunis le 21 mai 2026 à 18H à Maël Carhaix.

Etaient également convoqués le délégué communautaire représentant l'EPCI au sein du collège énergie.

Le quorum du 1/3 des présents est atteint.

Le Président en exercice Dominique RAMARD ouvre la séance. Une présentation du Syndicat et des modalités d'élections est faite par le Directeur du Syndicat.

La présidence de séance est ensuite confiée au Doyen de l'assemblée.

M.LOPIN ROGER..... Doyen d'âge

Et à

M.....PELLIN RACHEL.....Benjamin de l'assemblée

Ils ont le soin d'organiser l'élection des 2 **délégués communaux** qui représenteront les 27 communes au Comité Syndical. Le vote est nominatif, chaque votant devant porter son choix sur 2 candidats.

Après avoir constaté que le quorum était atteint (cf liste d'émargement jointe), le quorum est au tiers des délégués communaux et communautaires réunis (28/3 = 10)

Le doyen d'âge fait état des candidatures déjà reçues et fait appel à candidature avant le vote.

Conformément aux statuts du SDE22 et à son règlement intérieur, l'élection est faite, à la majorité relative. Les résultats sont proclamés par le Président à l'assemblée.

Conformément aux statuts du SDE22 et à son règlement intérieur, l'élection est faite au scrutin secret, à la majorité relative.

Sont candidats :

NOM Prénom	Communes	Nombre de voix / le nombre total de votants (présents + pouvoirs) :	Sont déclarés élus
BARRE Raymond	Maël-Carhaix	21 / 21	ELU
BOUCHEZ Guy	Rostrenen	21 / 21	ELU
Blanc		0	
Total de voix		42 / 42	

Les 2 délégués élus au Comité du SDE22 siègeront au sein du dit Syndicat.

- a. Nombre de votants : 20
- b. Nombre de procurations (pouvoirs) : 1
- c. Nombre total de votant (a+b): 21
- d. Nombre de bulletins dans l'urne : 21
- e. Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- f. Nombre de vote par bulletin : 2

Ils rejoignent le délégué préalablement élu par l'EPCI CCKB, conformément aux statuts et au règlement intérieur du SDE : Mme Sandra LE NOUVEL (Bon repos sur Blavet)

Fait à Maël Carhaix, le 21 mai 2026,

Signatures

Le Président de séance



Le secrétaire de séance



Collège énergie – Territoire de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh et limitrophe

Feuille de proclamation de résultats

27 délégués communaux

2 délégués élus au Comité Syndical

Réunion le 21/05/2026 à Maël Carhaix

Qualité	NOM et PRENOM	Date de naissance	Suffrages obtenus
MR	BARRE Raymond	1959-10-22	21/21
MR	BOUCHEZ Guy	1961-04-24	21/21

Signatures

Le Président de séance



Le secrétaire de séance





**PROCES-VERBAL - ELECTIONS COLLEGE ENERGIE Territoire de
Lamballe Terre et Mer
Elections des membres du Comité**

41 délégués communaux issus de 38 communes du Collège Energie Lamballe, convoqués à l'initiative du Président du Syndicat d'Énergie en exercice Dominique RAMARD se sont réunis le 26 mai 2026 à 18H à Noyal.

Etaient également convoqués les 4 délégués communautaires représentant l'EPCI au sein du collège énergie.

Le quorum du 1/3 des présents est atteint.

Le Président en exercice Dominique RAMARD ouvre la séance. Une présentation du Syndicat et des modalités d'élections est faite par le Directeur du Syndicat.

La présidence de séance est ensuite confiée au Doyen de l'assemblée.

M.HANNIGSBERG Pascal..... Doyen d'âge

Et à

M..... MENARD Alexis.....Benjamin de l'assemblée

Ils ont le soin d'organiser l'élection des 4 **délégués communaux** qui représenteront les 38 communes au Comité Syndical.

Après avoir constaté que le quorum était atteint (cf liste d'émargement jointe), le quorum est au tiers des délégués communaux et communautaires réunis ($45/3 = 15$)

Le doyen d'âge fait état des candidatures déjà reçues et fait appel à candidature avant le vote.

Conformément aux statuts du SDE22 et à son règlement intérieur, l'élection est faite à la majorité relative.

Conformément aux statuts du SDE22 et à son règlement intérieur, l'élection est faite au scrutin secret, à la majorité relative.

Sont candidats :

NOM Prénom	Communes	Nombre de voix / le nombre total de votants (présents + pouvoirs) :	Sont déclarés élus
DE SALLIER DUPIN Stéphane	Lamballe-Armor	34 / 34	ELU
LE DIGUERMER Dany	Hénon	34 / 34	ELU
LE BRETON Pascal	La Bouillie	34 / 34	ELU
DJALTI Samira	Ereac	34 / 34	ELUE
Blanc		0	
Total de voix		136 / 136	

Les 4 délégués élus au Comité du SDE22 siègeront au sein du dit Syndicat.

- a. Nombre de votants : 34
- b. Nombre de procurations (pouvoirs) : 0
- c. Nombre total de votant (a+b) : 34
- d. Nombre de bulletins dans l'urne : 34
- e. Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- f. Nombre de vote par bulletin : 4

Ils rejoignent le délégué préalablement élu par l'EPCI LTM, conformément aux statuts et au règlement intérieur du SDE : Mr GUINARD Serge (Pommeret)


Fait à Noyal, le 26 mai 2026,

Signatures

Le Président de séance



Le secrétaire de séance



Collège énergie – Territoire de Lamballe Terre et Mer

41 délégués communaux


4 délégués élus au Comité Syndical

Réunion le 26/05/2026 à Noyal

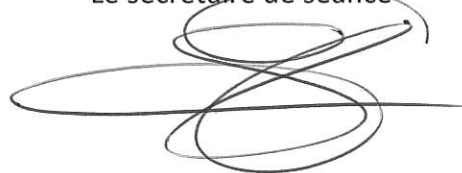
Qualité	NOM et PRENOM	Date de naissance	Suffrages obtenus
MR	DE SALLIER DUPIN Stephane	1968-10-08	34 / 34
MR	LE DICUERHER Dang	1977-03-06	34 / 34
MR	LE BRETON Pascal	1960-12-12	34 / 34
Mme	DJALTI Samira	1988-07-19	34 / 34

Signatures

Le Président de séance

Pascal HAMKIGBERA


Le secrétaire de séance





**PROCES-VERBAL - ELECTIONS COLLEGE ENERGIE Territoire de
Loudéac Communauté Bretagne Centre et limitrophe
Elections des membres du Comité**

41 délégués communaux issus de 39 communes du Collège Energie Loudéac, convoqués à l'initiative du Président du Syndicat d'Energie en exercice Dominique RAMARD se sont réunis le 27 mai 2026 à 18H à Plémet.

Etaient également convoqués les 3 délégués communautaires représentant l'EPCI au sein du collège énergie.

Le quorum du 1/3 des présents est atteint.

Le Président en exercice Dominique RAMARD ouvre la séance. Une présentation du Syndicat et des modalités d'élections est faite par le Directeur du Syndicat.

La présidence de séance est ensuite confiée au Doyen de l'assemblée.

M.PERTUISEL Yves..... Doyen d'âge

Et à

M.....HAMON Xavier.....Benjamin de l'assemblée

Ils ont le soin d'organiser l'élection des 3 **délégués communaux** qui représenteront les 39 communes au Comité Syndical.

Après avoir constaté que le quorum était atteint (cf liste d'émargement jointe), le quorum est au tiers des délégués communaux et communautaires réunis ($44/3 = 15$)

Le doyen d'âge fait état des candidatures déjà reçues et fait appel à candidature avant le vote. Conformément aux statuts du SDE22 et à son règlement intérieur, l'élection est faite au scrutin secret, à la majorité relative.

Conformément aux statuts du SDE22 et à son règlement intérieur, l'élection est faite au scrutin secret, à la majorité relative, ou à main levée si demande à l'unanimité de l'assemblée.

Sont candidats :

NOM Prénom	Communes	Nombre de voix / le nombre total de votants (présents + pouvoirs) :	Sont déclarés élus
BELOEIL Joël	Plussulien	28/33	ELU
CHEREL André	Le Méné	12/33	NON ELU
MATIGNE Jean-Louis	Caurel	29/33	ELU
MORIN Hervé	Mérillac	30/33	ELU
Blancs		0	
Total de voix		99/99	

Les 3 délégués élus au Comité du SDE22 siègeront au sein du dit Syndicat.

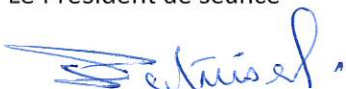
- a. Nombre de votants : 33
- b. Nombre de procurations (pouvoirs) : 0
- c. Nombre total de votant (a+b): 33
- d. Nombre de bulletins dans l'urne : 33
- e. Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- f. Nombre de vote par bulletin : 3

Ils rejoignent le délégué préalablement élu par l'EPCI LCBC, conformément aux statuts et au règlement intérieur du SDE : Mme Martine Poulaillon (Le Méné)

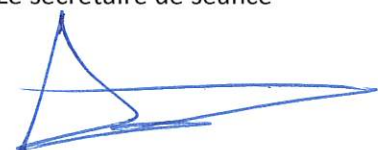
Fait à Plémet, le 27 mai 2026,

Signatures

Le Président de séance



Le secrétaire de séance



Collège énergie – Territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre et Limitrophe

41 délégués communaux

3 délégués élus au Comité Syndical

Réunion le 27/05/2026 à Plémet

Qualité	NOM et PRENOM	Date de naissance	Suffrages obtenus
MR	BELOEIL Joël	1956-06-06	28/33
MR	MARTIGNE Jean-Louis	1953-06-26	29/33
MR	MORIN Hervé	1968-02-10	30/33

Signatures

Le Président de séance



Le secrétaire de séance





**PROCES-VERBAL - ELECTIONS COLLEGE ENERGIE Territoire de
Guingamp Paimpol Agglomération
Elections des membres du Comité**

61 délégués communaux issus de 58 communes du Collège Energie Guingamp, convoqués à l'initiative du Président du Syndicat d'Energie en exercice Dominique RAMARD se sont réunis le 28 mai 2026 à 18H à Ploumagoar.

Etaient également convoqués les 4 délégués communautaires représentant l'EPCI au sein du collège énergie.

Le quorum du 1/3 des présents est atteint.

Le Président en exercice Dominique RAMARD ouvre la séance. Une présentation du Syndicat et des modalités d'élections est faite par le Directeur du Syndicat.

La présidence de séance est ensuite confiée au Doyen de l'assemblée.

M. ...PERU Jean-Yves..... Doyen d'âge

Et à

M.....BIDAULT KillianBenjamin de l'assemblée

Ils ont le soin d'organiser l'élection des 5 **délégués communaux** qui représenteront les 58 communes au Comité Syndical. Le vote est nominatif, chaque votant devant porter son choix sur 5 candidats.

Après avoir constaté que le quorum était atteint (cf liste d'émargement jointe), le quorum est au tiers des délégués communaux et communautaires réunis ($65/3 = 22$)

Le doyen d'âge fait état des candidatures déjà reçues et fait appel à candidature avant le vote.

Conformément aux statuts du SDE22 et à son règlement intérieur, l'élection est faite au scrutin secret, à la majorité relative. Les résultats sont proclamés par le Président à l'assemblée.

Se sont portés candidats et ont obtenus les voix suivantes :

NOM Prénom	Communes	Nombre de voix / le nombre total de votants (présents + pouvoirs) :	Sont déclarés élus
BINARD Eric	Paimpol	27/39	NON ELU
LE CALVEZ Jean-Paul	Quemper- Guézenec	35/39	ELU
PERU Jean-Yves	Grâces	34/39	ELU
LE ROUX David	Saint- Servais	33/39	ELU
ROUDAUT Jean-François	Ploaurivo	32/39	ELU
LE LAY Tugdual	Guingamp	32/39	ELU
Blancs		2	
Total de voix		195/195	

Les 5 délégués élus au Comité du SDE22 siègeront au sein du dit Syndicat.

- a. Nombre de votants : 39
- b. Nombre de procurations (pouvoirs) : 0
- c. Nombre total de votant (a+b): 39
- d. Nombre de bulletins dans l'urne : 39
- e. Nombre de vote par bulletin : 5
- f. Nombre de votes : 193
- e. Nombre de votes blancs ou nuls : 2

Ils rejoignent le délégué préalablement élu par l'EPCI GPA, conformément aux statuts et au règlement intérieur du SDE : M. Christian Prigent (Plougonver)

Fait à Ploumagoar, le 28 mai 2026,

Signatures

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Collège énergie – Territoire de Guingamp Paimpol Agglomération

61 délégués communaux

5 délégués élus au Comité Syndical

Réunion le 28/05/2026 à Ploumagoar

Qualité	NOM et PRENOM	Date de naissance	Suffrages obtenus
MR	LE CALVEZ Jean-Paul	1953-03-26	35/39
MR	PERU Jean-Yves	1951-05-18	34/39
MR	LE ROUX David	1984-07-28	33/39
MR	ROUDAUT Jean-François	1966-09-12	32/39
MR	LE LAY Tugdual	1989-07-26	32/39

Signatures

Le Président de séance



Le secrétaire de séance





PROCES-VERBAL - ELECTIONS COLLEGE ENERGIE

Territoire de Saint Briec Agglomération

Elections des membres du Comité

46 délégués communaux issus de 32 communes du Collège Energie Saint-Briec Agglomération, convoqués à l'initiative du Président du Syndicat d'Energie en exercice Dominique RAMARD se sont réunis le 2 juin 2026 à 18H à Saint-Carreuc.

Etaient également convoqués les 5 délégués communautaires représentant l'EPCI au sein du collège énergie.

Le quorum du 1/3 des présents est atteint.

Le Président en exercice Dominique RAMARD ouvre la séance. Une présentation du Syndicat et des modalités d'élections est faite par le Directeur du Syndicat.

La présidence de séance est ensuite confiée au Doyen de l'assemblée.

M. SERANDOUR Marcel..... Doyen d'âge

Et à

Mme MOGLIA LucileBenjamine de l'assemblée

Ils ont le soin d'organiser l'élection des 9 **délégués communaux** qui représenteront les 32 communes au Comité Syndical. Le vote est nominatif, chaque votant devant porter son choix sur 9 candidats.

Après avoir constaté que le quorum était atteint (cf liste d'émargement jointe), le quorum est au tiers des délégués communaux et communautaires réunis ($51/3 = 17$)

Le doyen d'âge fait état des candidatures déjà reçues et fait appel à candidature avant le vote.

Conformément aux statuts du SDE22 et à son règlement intérieur, l'élection est faite à la majorité relative. Les résultats sont proclamés par le Président à l'assemblée.

Se sont portés candidats et ont obtenus les voix suivantes :

NOM Prénom	Communes	Nombre de voix / le nombre total de votants (présents + pouvoirs) :	Sont déclarés élus
Michel FERON	Plaine-Haute	32/32	ELU
Maryse LAURENT	Ploufragan	32/32	ELUE
Jonathan BOUETTE	Xffiniac	32/32	ELU
Joël LEBORGNE	Saint-Julien	32/32	ELU
Johan BERTRAND	Saint-Donan	32/32	ELU
Jonathan NABET	Plédran	32/32	ELU
Chantal BALLOUARD	Ploëuc L'Hermitage	32/32	ELUE
Patrice DARCHE	Binic-Etables sur Mer	32/32	ELU
Clémence DIRMEIKIS	Pordic	32/32	ELUE
Blancs / nuls		0	
Total de voix		288/288	

Les 9 délégués élus au Comité du SDE22 siègeront au sein du dit Syndicat.

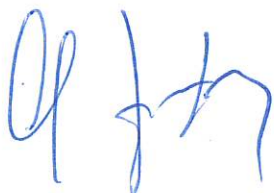
- a. Nombre de votants : 29
- b. Nombre de procurations (pouvoirs) : 3
- c. Nombre total de votant (a+b): 32
- d. Nombre de bulletins dans l'urne : 32
- e. Nombre de vote par bulletin : 9
- f. Nombre de votes : 288
- e. Nombre de votes blancs ou nuls : 0

Ils rejoignent les délégués préalablement élus par l'EPCI SBAA, conformément aux statuts et au règlement intérieur du SDE : Loïc Barbot (Plérin), Jean-Marc Labbé (La Méaugon)


Fait à Saint-Carreuc, le 02 juin 2026,

Signatures

Le Président de séance



Le secrétaire de séance



ELECTIONS 2026

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 022-200046175-20260608-080620267-AU

Berger
Levrault

Collège énergie – Territoire de Saint Briec Armor Agglomération

46 délégués communaux

9 délégués élus au Comité Syndical

Réunion le 02/06/2026 à Saint-Carreuc

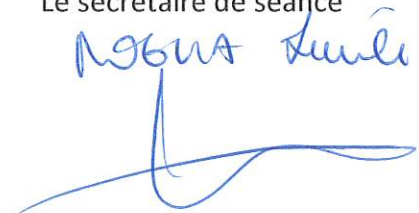
Qualité	NOM et PRENOM	Date de naissance	Suffrages obtenus
MR	Michel FERON	1951-03-26	32 / 32
MME	Maryse LAURENT	1959-05-20	32 / 32
MR	Jonathan BOUETTE	1983-09-06	32 / 32
MR	Joël LEBORGNE	1966-09-21	32 / 32
MR	Johan BERTRAND	1980-01-15	32 / 32
MR	Jonathan NABET	1985-06-07	32 / 32
MME	Chantal BALLOUARD	1958-12-04	32 / 32
MR	Patrice DARCHE	1956-06-27	32 / 32
MME	Clémence DIRMEIKIS	1991-04-02	32 / 32

Signatures

Le Président de séance



Le secrétaire de séance





PROCES-VERBAL - ELECTIONS COLLEGE ENERGIE

Territoire de Leff Armor Communauté

Elections des membres du Comité

27 délégués communaux issus de 27 communes du Collège Energie Leff Armor Communauté, convoqués à l'initiative du Président du Syndicat d'Energie en exercice Dominique RAMARD se sont réunis le 3 juin 2026 à 18H à Goudelin.

Etaient également convoqués les 2 délégués communautaires représentant l'EPCI au sein du collège énergie.

Le quorum du 1/3 des présents est atteint.

Le Président en exercice Dominique RAMARD ouvre la séance. Une présentation du Syndicat et des modalités d'élections est faite par le Directeur du Syndicat.

La présidence de séance est ensuite confiée au Doyen de l'assemblée.

M.Patrick MARTIN..... Doyen d'âge

Et à

M.....Yann DASPREMONT.....Benjamin de l'assemblée

Ils ont le soin d'organiser l'élection des 2 **délégués communaux** qui représenteront les 27 communes au Comité Syndical. Le vote est nominatif, chaque votant devant porter son choix sur 2 candidats.

Après avoir constaté que le quorum était atteint (cf liste d'émargement jointe), le quorum est au tiers des délégués communaux et communautaires réunis ($29/3 = 10$)

Le doyen d'âge fait état des candidatures déjà reçues et fait appel à candidature avant le vote.

Conformément aux statuts du SDE22 et à son règlement intérieur, l'élection est faite au scrutin secret, à la majorité relative. Les résultats sont proclamés par le Président à l'assemblée.

Se sont portés candidats et ont obtenus les voix suivantes :

NOM Prénom	Communes	Nombre de voix / le nombre total de votants (présents + pouvoirs) :	Sont déclarés élus
MARTIN Patrick	Châteaulaudren Pleucogat	4/20	NON ELU
THOMAS Jean-Michel	Bringolo	14/20	ELU
GAUVAIN Mickael	Goudelin	18/20	ELU
LE CHAT Marc	Pleuha	4/20	NON ELU
Blanc		0	
Total des voix		40/40	

Les 2 délégués élus au Comité du SDE22 siègeront au sein du dit Syndicat.

- a. Nombre de votants : 20
- b. Nombre de procurations (pouvoirs) : 0
- c. Nombre total de votant (a+b): 20
- d. Nombre de bulletins dans l'urne : 20
- e. Nombre de vote par bulletin : 2
- f. Nombre de votes : 40
- e. Nombre de votes blancs ou nuls : 0

Ils rejoignent le délégué préalablement élu par l'EPCI Leff Armor Communauté conformément aux statuts et au règlement intérieur du SDE : Dominique Prigent (Lanvollon)

Fait à Goudelin, le 03 juin 2026,

Signatures

Le Président de séance



Le secrétaire de séance



ELECTIONS 2026

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-200046175-20260608-080620268-AU

Collège énergie – Territoire de Leff Armor Communauté

27 délégués communaux

2 délégués élus au Comité Syndical

Réunion le **03/06/2026** à Goudelin

Qualité	NOM et PRENOM	Date de naissance	Suffrages obtenus
MR	GAUVAIN Mickael	1969-10-06	18 / 20
MR	THOMAS Jean-Michel	1965-07-30	14 / 20

Signatures

Le Président de séance



Le secrétaire de séance





**PROCES-VERBAL - ELECTIONS COLLEGE ENERGIE Territoire de
Lannion Trégor Communauté
Elections des membres du Comité**

62 délégués communaux issus de 57 communes du Collège Energie LTC, convoqués à l'initiative du Président du Syndicat d'Énergie en exercice Dominique RAMARD se sont réunis le 4 juin 2026 à 18H à Ploumilliau.

Etaient également convoqués les 5 délégués communautaires représentant l'EPCI au sein du collège énergie.

Le quorum du 1/3 des présents est atteint.

Le Président en exercice Dominique RAMARD ouvre la séance. Une présentation du Syndicat et des modalités d'élections est faite par le Directeur du Syndicat.

La présidence de séance est ensuite confiée au Doyen de l'assemblée.

M. ...BANCHEREAU Jean-Claude..... Doyen d'âge

Et à

M.....PIOGER Daiven.....Benjamin de l'assemblée

Ils ont le soin d'organiser l'élection des 6 **délégués communaux** qui représenteront les 57 communes au Comité Syndical. Le vote est nominatif, chaque votant devant porter son choix sur 6 candidats.

Après avoir constaté que le quorum était atteint (cf liste d'émargement jointe), le quorum est au tiers des délégués communaux et communautaires réunis ($67/3 = 23$)

Le doyen d'âge fait état des candidatures déjà reçues et fait appel à candidature avant le vote.

Conformément aux statuts du SDE22 et à son règlement intérieur, l'élection est faite au scrutin secret, à la majorité relative. Les résultats sont proclamés par le Président à l'assemblée.

Se sont portés candidats et ont obtenus les voix suivantes :

NOM Prénom	Communes	Nombre de voix / le nombre total de votants (présents + pouvoirs) :	Sont déclarés élus
RIOU Michel	Plufur	46 / 50	ELU
OGIER Franck	dannion	A retiré sa candidature avant le vote	
HUE Carine	dannion	43 / 50	ELUE
TOURNIER Vincent	dannion	29 / 50	NON ELU
LE GALLOU Guénola	Plouaret	44 / 50	ELUE
HENRY Serge	Troguéry	49 / 50	ELU
PIOGER Daiven	Cavan	49 / 50	ELU
KERRELO Martial	Coatreven	33 / 50	ELU
Blancs		7	
Total des voix		300 / 300	

Les 6 délégués élus au Comité du SDE22 siègeront au sein du dit Syndicat.

- a. Nombre de votants : 47
- b. Nombre de procurations (pouvoirs) : 3
- c. Nombre total de votant (a+b) : 50
- d. Nombre de bulletins dans l'urne : 50
- e. Nombre de vote par bulletin : 6
- f. Nombre de votes : 293
- e. Nombre de votes blancs ou nuls : 7

Ils rejoignent les délégués préalablement élus par l'EPCI LTC, conformément aux statuts et au règlement intérieur du SDE : COCADIN Romuald (Plüzunet) et GUELOU Hervé (Plufur).

Fait à Ploumilliau, le 04 juin 2026,

Signatures

Le Président de séance



Le secrétaire de séance



Collège énergie – Territoire de Lannion Trégor Communauté

62 délégués communaux

6 délégués élus au Comité Syndical

Réunion le 04/06/2026 à Ploumilliau

Qualité	NOM et PRENOM	Date de naissance	Suffrages obtenus
MR	RIOU Michel	1959-06-05	46 / 50
MME	HUE Carine	1977-01-04	43 / 50
MME	LE GALLOU Guénopa	1980-03-19	44 / 50
MR	HENRY Serge	1970-10-07	49 / 50
MR	PIOGER Daiven	2005-06-08	49 / 50
MR	KERRELLO Martial	1975-10-14	33 / 50

Signatures

Le Président de séance



Le secrétaire de séance

